

# ECT Ecole de Conduite de Thiviers

Place Foch  
24800 THIVIERS  
Tel : 05 53 55 18 40  
Siret : 490 447 877 00039  
APE 8553Z Agrément E2002400020

## PROGRAMME DE FORMATION DU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATEGORIE B

### **1 FINALITE ET OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

Cette formation a pour finalité l'acquisition de compétences visant à améliorer les savoirs, savoir-faire et savoir-être des apprenants en termes de conduite des véhicules relevant de la catégorie B.

Au-delà de la simple obtention du permis de conduire, cette action de formation se veut sensibilisatrice vis-à-vis du rôle du conducteur et des risques spécifiques ou généraux liés à la conduite de ces ensembles de véhicules.

### **2 NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES :**

Etre titulaire de l'ASSR 2 ou ASR.

### **3 MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :**

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Cette formation pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box), avec un enseignant ou via Internet (option). La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets dus à la consommation d'alcool de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
  - les usagers vulnérables ;
  - la pression sociale (publicité, travail...) ;
  - la pression des pairs.

La formation pratique sera réalisée avec un véhicule HYUNDAI I20 et se déroulera pour partie sur une piste privée et sur le réseau routier ouvert au public. Les types de réseau routier empruntés et les densités de circulation présentes seront adaptés aux compétences travaillées (1, 2, 3 ou 4).

Les séances de formation seront individuelles ou collectives en fonction du nombre de participants inscrits simultanément, de la similarité d'état d'avancement du cursus des apprenants, de leurs disponibilités horaires et enfin des exigences fixées par les programmes et scénario pédagogiques.

#### **4 MOYENS D'ENCADREMENT**

Liste des personnes qui interviennent dans l'action de formation titres et qualité :

Nom Prénom	Titre	Qualité
M. RICHARD Jacky	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière cat.B	Gérant enseignant
Mlle. LEBEHOT Julie	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière cat.B	Salariée enseignante
M. CROZES Thierry	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière cat.B	Salarié enseignant

#### **5 PROGRAMME DE FORMATION**

Le programme de formation reprend les 4 compétences fixées par le Référentiel d'Education à une Mobilité Citoyenne, appliquée au permis B. Elles se déclinent de la façon suivante :

- Compétence 1 : maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- Compétence 2 : appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- Compétence 3 : circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Le respect de ce contenu pédagogique est rendu obligatoire de par sa nature réglementaire et conditionne les moyens et techniques pédagogiques employés à cet effet. En fonction des thématiques abordées, le formateur adaptera ses pratiques et outils utilisés pour animer la séance.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;

- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

## **6 MOYENS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION**

La technique d'évaluation des acquis et de l'avancée du cursus répondra aux techniques de la Pédagogie Par Objectifs et de l'opérationnalisation des compétences travaillées. Une évaluation aura lieu à la fin de chaque séance de formation et sera formalisée sur le livret d'apprentissage de l'élève et celle détenue par l'école de conduite.

Un ou plusieurs examens blancs auront lieu avant le passage de l'examen du permis de conduire et synthétiseront l'ensemble des compétences à détenir. Ils détermineront la capacité du stagiaire à se présenter aux épreuves.

## **7 DATES ET LIEUX :**

Les différentes séances de formation seront basées au siège social de l'entreprise, ou en seront la base opérationnelle.

Les dates des séances de formations seront programmées en fonction des disponibilités coordonnées des apprenants et des formateurs de l'entreprise prestataire.

## **8 DUREE DE LA FORMATION :**

La formation à l'obtention du permis B a une durée minimale de 20h de Pratique mais pas de volume minimal ni maximal de théorie.

L'entreprise formatrice réalise, afin d'établir un devis, une évaluation d'une durée d'une heure. Cette évaluation a pour but de déterminer le volume nécessaire de séances de formation en fonction des capacités initiales de l'apprenant.

Cette dernière porte sur :

- Les capacités sensorimotrices appliquées préalables de l'apprenant.
- Les capacités à restituer des notions techniques théoriques et pratiques.
- La capacité d'adaptation de l'apprenant à un environnement de formation et des outils pédagogiques.
- L'émotivité du candidat face à différentes situations.

## **9 PRIX DE LA FORMATION :**

Le prix de la formation dépend directement de la volumétrie des séances de formation réalisées, et n'est en aucun cas forfaitaire.

L'approche fournie par le devis peut être revue à la hausse ou à la baisse, à n'importe quel moment de la formation par l'entreprise prestataire, en fonction de la vitesse d'acquisition des compétences

par l'apprenant. L'entreprise en fera la communication oralement directement auprès de l'apprenant.

## **10 MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION**

Le stagiaire signera une feuille de présence à chaque séance de leçon de code ou de conduite.

# ECT Ecole de Conduite de Thiviers

Place Foch  
24800 THIVIERS  
Tel : 05 53 55 18 40  
Siret : 490 447 877 00039  
APE 8553Z Agrément E2002400020

## PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Votre formation à la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur est d'une durée totale de **huit heures au moins**.

Elle comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal est présent lors de la dernière séquence de la formation (séquence 5).

### Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.

Durée : 30 minutes

#### **Expression et échanges sur le respect des règles.**

- Signalisation.
- Règles de circulation.

#### **Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière.**

- Vitesse.
- Consommation d'alcool ou d'autres produits.
- Utilisation de distracteurs.

#### **Échanges sur l'influence du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur.**

### Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation.

Durée minimale : 3 heures

#### **Les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur et leurs rôles.**

#### **La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).**

#### **Les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.**

#### **La maîtrise technique du véhicule hors circulation :**

- Position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et main, réglage du, ou des, rétroviseur (s)).
- Démarrage et arrêt du véhicule.
- Maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).
- Ralentissement, freinage et immobilisation du véhicule avec maintien de l'équilibre et de la stabilité.
- Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et de demi-tours (importance du regard).

Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager avec maintien de l'équilibre et de la stabilité.

- Manœuvres de freinage et d'évitement.

### **Séquence 3. Code de la route.**

Durée : 30 minutes

**La signalisation verticale et horizontale** : connaître la signalisation et comprendre son rôle.

**Les règles de circulation** : connaître les principales règles et comprendre leur rôle.

- Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction.
- Franchissement d'intersections et régime de priorité.

### **Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.**

Durée minimale : 3 heures

**Démarrer le cyclomoteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation.**

- S'insérer en sécurité dans la circulation.
- Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

**Ralentir et immobiliser le cyclomoteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter.**

- Freinage et maintien de la stabilité.
- Arrêt et départ en circulation (feux, stop).
- Ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

**S'arrêter et stationner avec un cyclomoteur.**

- Précautions à prendre avant de s'arrêter ou de stationner.
- Précautions à prendre pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement.

**Rechercher les indices utiles** : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

**Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées** (autres usagers, configuration des lieux, visibilité).

**Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.**

**Négocier un virage en adoptant une trajectoire sécurisée.**

**Choisir la position sur la chaussée :**

- En ligne droite, en virage, en situation de croisement ou de dépassement.
- En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées).
- En intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts).

**Franchir les différents types d'intersections :**

- Détecter et identifier le type d'intersection.
- Évaluer la visibilité.
- Adapter sa vitesse.
- Respecter les règles relatives aux ordres de passage.
- S'arrêter, le cas échéant, et repartir.
- Dégager une intersection.

**Changer de direction :**

- Observer et analyser l'environnement.
- Avertir de son intention.

- Se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts).
- Adapter sa vitesse.
- Respecter les règles de priorité.
- Dégager une intersection.

### **Séquence 5. Sensibilisation aux risques**

Durée minimale : 1 heure

Cette séquence a lieu en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

En fonction des profils identifiés, quatre thématiques, parmi les suivantes, sont traitées :

**Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.**

**Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).**

**Les risques dus au débridage :** rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).

**Les produits psychoactifs et la conduite :** statistiques, consommation, effets.

**La vitesse et ses conséquences sur la conduite :** équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage.

**La prise en compte des autres usagers vulnérables :** piétons, cyclistes, motocyclistes.

**L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.**

# **ECT Ecole de Conduite de Thiviers**

Place Foch

24800 THIVIERS

Tel : 05 53 55 18 40

Siret : 490 447 877 00039

APE 8553Z Agrément E2002400020

## **PROGRAMME DE FORMATION DU PERMIS DE CONDUIRE DES CATEGORIES A1/A2**

### **1 FINALITE ET OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

Cette formation a pour finalité l'acquisition de compétences visant à améliorer les savoirs, savoir-faire et savoir-être des apprenants en termes de conduite des ensembles de véhicules relevant de la catégorie A1 ou A2.

Au-delà de la simple obtention du permis de conduire, cette action de formation se veut sensibilisatrice vis-à-vis du rôle du conducteur et des risques spécifiques ou généraux liés à la conduite de ces véhicules.

### **2 NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES :**

Etre titulaire de l'ASSR 2 ou ASR.

### **3 MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :**

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box), avec un enseignant ou via Internet (option). Elle porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.



Les cours thématiques seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Les thématiques traitées sont les suivantes :

- l'équipement du motard ;
- comment choisir sa moto ;
- les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- la pression sociale (publicité, travail...);
- la pression des pairs.

La formation pratique sera réalisée :

- Pour le permis A1 : sur une Yamaha bi turbo mt 125
- Pour le permis A2 : sur une HONDA 750 Hornet et Yamaha bi turbo mt 07, répondant aux critères législatifs de cylindrée du permis A2.

Elle se déroulera pour partie sur une piste privée et sur le réseau routier ouvert au public. Les types de réseau routier empruntés et les densités de circulation présentes seront adaptés aux compétences travaillées (1, 2, 3 ou 4).

Les séances de formation seront individuelles ou collectives en fonction du nombre de participants inscrits simultanément, de la similarité d'état d'avancement du cursus des apprenants, de leurs disponibilités horaires et enfin des exigences fixées par les programmes et scénario pédagogiques.

#### **4 MOYENS D'ENCADREMENT**

Liste des personnes qui interviennent dans l'action de formation titres et qualité :

Nom Prénom	Titre	Qualité
M. RICHARD Jacky	Enseignant de la conduite et de la sécurité routière cat.A	Gérant enseignant

#### **5 PROGRAMME DE FORMATION**

Le programme de formation reprend les 4 compétences fixées par le Référentiel d'Éducation à une Mobilité Citoyenne, appliquées au permis A1 et A2. Elles se déclinent de la façon suivante :

- Compétence 1 : maîtriser le maniement du deux-roues motorisé ;
- Compétence 2 : appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- Compétence 3 : circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Le respect de ce contenu pédagogique est rendu obligatoire de par sa nature réglementaire et conditionne les moyens et techniques pédagogiques employés à cet effet. En fonction des thématiques abordées, le formateur adaptera ses pratiques et outils utilisés pour animer la séance.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

## **6 MOYENS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION**

La technique d'évaluation des acquis et de l'avancée du cursus répondra aux techniques de la Pédagogie Par Objectifs et de l'opérationnalisation des compétences travaillées. Une évaluation aura lieu à la fin de chaque séance de formation et sera formalisée sur le livret d'apprentissage de l'élève et celle détenue par l'école de conduite.

Un ou plusieurs examens blancs auront lieu avant le passage de l'examen du permis de conduire et synthétiseront l'ensemble des compétences à détenir. Ils détermineront la capacité du stagiaire à se présenter aux épreuves.

## **7 DATES ET LIEUX :**

Les différentes séances de formation seront basées au siège social de l'entreprise, ou en seront la base opérationnelle.

Les dates des séances de formations seront programmées en fonction des disponibilités coordonnées des apprenants et des formateurs de l'entreprise prestataire.

## **8 DUREE DE LA FORMATION :**

La formation à l'obtention du permis A1 et A2 a une durée minimale de 20h de Pratique mais pas de volume minimal ni maximal de théorie.

L'entreprise formatrice réalise, afin d'établir un devis, une évaluation d'une durée d'une heure. Cette évaluation a pour but de déterminer le volume nécessaire de séances de formation en fonction des capacités initiales de l'apprenant.

Cette dernière porte sur :

- Les capacités sensorimotrices appliquées préalables de l'apprenant.
- Les capacités à restituer des notions techniques théoriques et pratiques.
- La capacité d'adaptation de l'apprenant à un environnement de formation et des outils pédagogiques.
- L'émotivité du candidat face à différentes situations.

## **9 PRIX DE LA FORMATION :**

Le prix de la formation dépend directement de la volumétrie des séances de formation réalisées, et n'est en aucun cas forfaitaire.

L'approche fournie par le devis peut être revue à la hausse ou à la baisse, à n'importe quel moment de la formation par l'entreprise prestataire, en fonction de la vitesse d'acquisition des compétences par l'apprenant. L'entreprise en fera la communication oralement directement auprès de l'apprenant.

## **10 MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION**

Le stagiaire signera une feuille de présence à chaque séance de leçon de code ou de conduite.